

## COMMUNIQUÉ DES ORGANISATEURICES DU TEKNIVAL DE BOURGES

### **ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'UN RASSEMBLEMENT MUSICAL TYPE RAVE PARTY DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER**

**Vu** le code pénal

**Considérant** les éléments portés à notre connaissance ;

**Considérant** l'acharnement politique à l'encontre de corps qui dansent à travers la proposition de loi 1133 portée par Laetitia Saint-Paul, et le projet de loi RIPOST du ministre de l'Intérieur Laurent Nunez.

**Considérant** les nombreux mensonges - tels que les positions attribuées à Addiction France, ou les chiffres qu'auraient fourni le collectif Nous Toutes, démentis par ces deux organisations ; les affabulations, les caricatures proférées envers notre culture lors de l'examen de la PPL1133.

**Considérant** que Madame Saint-Paul, sous des airs de fausse bienveillance et après avoir porté à l'assemblée nationale une loi criminalisant nos espaces festifs, a l'audace et le cynisme d'oser proposer ce qu'elle nomme un dialogue.

**Considérant** la prolifération épidémique des arrêtés préfectoraux d'une durée allant jusqu'à un an qui interdisent nos événements et le transport de matériel, imposant de fait une législation non parlementaire donc non démocratique.

**Considérant** les violences physiques aujourd'hui systématiques des forces de l'ordre à l'encontre des participant.es à des free party.

**Considérant** l'usage d'une arme à feu, dissimulé par la préfecture, en direction d'un participant des TransOff de Carhaix le 7 décembre 2025, la personne décédée à cause du dispositif policier qui empêchait la circulation sur les accès praticables au Teksud le 12 Juillet 2025, les innombrables personnes blessées et traumatisées à Redon le week end de la fête de la musique 2021, le meurtre policier de Steve Maia Caniço lors de la fête de la musique 2019 à Nantes.

**Considérant** que même les associations de santé spécialisées en Réduction des Risques et prise en charge des Violences Sexistes et Sexuelles et de Genre sont empêchées dans leurs missions et sont régulièrement verbalisées pour des motifs fallacieux.

**Considérant** la main tendue par notre culture au travers de l'annulation par ses organisateurs du Teknival des J-OFF prévu durant les Jeux Olympiques, et le crachat au visage de la part du Ministère de l'intérieur que représente le refus d'honorer sa promesse d'un dialogue entre son directeur de cabinet et la COORDINATION NATIONALE DES SONS.

**Considérant** que Bourges a été élue Capitale Européenne de la culture 2028 ayant pour Délégué Général Frédéric Hocquard. Culture européenne dans laquelle s'inscrit la Free Party.

**Considérant** que le Ministre de l'Intérieur Laurent Nunez est lui-même né à Bourges.

**Considérant** que des guerres impérialistes soutenues directement et indirectement par la France sont en actuellement en cours en Palestine, au Liban et en Iran, où des populations civiles sont massacrées au su et à la vue de toutes dans le mépris le plus total du droit international par les puissances occidentales alliées aux nations agresseuses.

**Sur proposition** du mouvement free-party ;

## **ARRÊTÉ**

**Article 1** : Tout rassemblement festif de type rave-party, free-party, teknival est autorisé et nécessaire dans le département du Cher à compter du 30 avril 2026.

**Article 2** : Le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour les manifestations mentionnées à l'article précédent est encouragé à compter de la même date.

**Article 3** : Le champ de tir du polygone, laboratoire mortifère ainsi que base d'expérimentations d'armes de tous types pour le compte de l'armée française et d'opérateurs privés avides d'argent aux dépens de vies humaines, est réquisitionné pour un teknival revendicatif où seront célébrées la joie et l'entraide.

**Article 4** : Nous déclarons Laetitia Saint-Paul, suite à ses différentes prises de paroles hasardeuses sur un sujet qu'elle prétend malhonnêtement avoir travaillé, incompétente et indigne de sa fonction de représentante du peuple français.

**Article 5** : Nous demandons l'abandon pur et simple de la PPL 1133 et RIPOST.

**Article 6** : Nous réclamons un retour au calme et la fin de la violence inouïe exercée à l'encontre d'une culture qui vit depuis plus de 30 ans sur notre territoire et bien au delà. .

**Article 7** : Nous appelons Frédéric Hocquard à inclure la free party dans le programme de Bourges 2028.

Fait à Bourges le 30 Avril 2026.

Les organisateurices du Teknival.